



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Le dimanche 22 mars 2026 à vingt et une heure s'est réuni le conseil municipal entrant en réponse à la convocation de Monsieur Denis MAFFRE Maire de la commune de VIANE (81).
A l'appel de leurs noms, sont déclarés présents :

Monsieur Guy VILLENEUVE
Madame Gorette RAYNAUD
Monsieur Alain BOUISSET
Madame Cybèle LEGRIS
Monsieur Jérémy VIALA
Madame Francine BLAVY
Monsieur Alain FOULQUIER
Madame Véronique CAVAILLES
Monsieur Pierre ANDRIEU
Madame Maëva MARTY
Monsieur Didier NOREL
Madame Estelle MARTY
Monsieur Jean Luc LAVERGNE
Sont absents :
Monsieur Jean Paul MIALHE
Madame Nathalie VIALA

Ouverture et prise de parole de Monsieur le Maire sortant pour remercier le personnel communal.

La doyenne des nouveaux conseillers Madame BLAVY Francine, prend la parole et effectue l'appel des conseillers nouvellement élus.

Sont absents Monsieur MIALHE et Madame Nathalie VIALA.

Le Conseil Municipal est informé que M. MIALHE avait fait savoir par mail, qu'il souhaitait démissionner. Dès réception du courrier officiel, M. Dominique BONNET prendra rang au Conseil Municipal pour le remplacer.

Le conseil municipal comprend treize membres présents.

ELECTION DU MAIRE :

Rappel de la procédure d'élection du Maire. Les assesseurs désignés sont Madame CAVAILLES et Monsieur Jérémy VIALA.

Monsieur Guy VILLENEUVE se porte candidat.

Le vote se fait à bulletin secret par les membres du conseil municipal nouvellement élu.

Les assesseurs comptent les enveloppes qui sont au nombre de treize, et le dépouillement est effectué par les mêmes assesseurs.

Le résultat est de treize votes en faveur de Monsieur VILLENEUVE.

Monsieur Denis MAFFRE remet l'écharpe tricolore à Monsieur Guy VILLENEUVE.

Prise de parole de Monsieur VILLENEUVE, Maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

A l'unanimité, il est décidé de désigner deux adjoints. Monsieur le Maire rappelle les règles juridiques relatives à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire propose comme premier adjoint Gorette RAYNAUD et Alain BOUISSET comme deuxième adjoint, unique liste.

Le vote se fait à bulletin secret au scrutin de liste.

Les assesseurs comptent les enveloppes qui sont au nombre de treize ; il est procédé au dépouillement.

Le résultat est de treize votants en faveur de la liste comprenant madame Gorette RAYNAUD et Alain BOUISSET.

Ils sont respectivement élus première adjointe et second adjoint.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire procède régulièrement à la lecture de la Charte de l'élu local et l'article L1111-13 du code général des communes, un exemplaire est remis à chaque conseiller municipal.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le maire donne lecture de l'article L2121-29 du CGCT relatif aux délégations qu'il est possible de donner par le conseil municipal à Monsieur le Maire.

Le conseil approuve à l'unanimité et concède toutes les délégations à Monsieur le Maire.

VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION :

Vote des indemnités de fonction de monsieur le Maire et des maires adjoints. A l'unanimité le conseil approuve par vote les indemnités énoncées.

APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITE PRECEDENTE :

Le conseil prend acte de la communication de la dernière délibération du conseil municipal sortant mais se réserve la possibilité de l'amender sur certaines décisions prises.

Monsieur le maire remercie l'assemblée et le public présent.

Il est 21H45 la séance est levée.